
Chanson patriotique chantée dans le sein de la Convention par la députation des sections de la Montagne, Le Peletier et des Piques, lors de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Chanson patriotique chantée dans le sein de la Convention par la députation des sections de la Montagne, Le Peletier et des Piques, lors de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 549-551;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40894_t1_0549_0000_10;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

enfants de son âge; il promet en son nom et au leur d'imiter les beaux exemples que lui donnent les défenseurs de la République, et jure qu'ils deviendront à leur tour l'effroi des tyrans, s'il en existe encore.

Ce discours, écouté avec intérêt, est suivi par des applaudissements et par les signes de la plus vive sensibilité. On porte l'enfant au fauteuil du Président, il en reçoit le baiser fraternel.

Le Président. Je dois faire part à l'Assemblée de la déclaration que m'a faite ce jeune républicain; il m'a dit que, s'il n'eût craint d'abuser des moments de l'Assemblée, il lui eût réitéré la Déclaration des droits de l'homme, qu'il sait tout entière, et qu'il porte dans son cœur. Il demande aussi quand l'Assemblée fera faire un petit catéchisme républicain; il brûle de l'apprendre.

L'Assemblée et les spectateurs témoignent, par des applaudissements redoublés, leur satisfaction de cette ingénuité républicaine.

Un membre : Je demande l'insertion de ces demandes au *Bulletin*.

Ramel. Je demande que, dès qu'il paraîtra un livre élémentaire, on en envoie le premier exemplaire à cet enfant.

Gouly. Et moi, que le Président soit chargé d'écrire une lettre de satisfaction à ses parents, pour la manière dont ils l'ont élevé.

Un membre : Il faut faire connaître la cérémonie qui s'est passée ici aujourd'hui. Je demande que tous les discours et tous les détails de cette journée soient insérés en entier au *Bulletin*, et envoyés à tous les départements.

Un membre : Et qu'on n'oublie pas que jamais le côté droit n'a été si bien garni. (*On rit et on applaudit.*)

Toutes ces propositions sont décrétées.

Le cortège défile en chantant un hymne en l'honneur de Marat et de Lepeletier.

Une députation des sections de la Montagne, Le Peletier et des Piques, composant, disent-elles, la paroisse Saint-Roch et son chien, viennent déposer tous les brimborions qui ont égaré les sots et les fanatiques.

La musique du Théâtre-National exécute un hymne en l'honneur des fondateurs de la République et des soutiens de la liberté, et la chanson connue sous le nom de *la Montagne* est chantée au milieu des plus vifs applaudissements.

Le citoyen Buard, capitaine du 1^{er} bataillon de l'armée révolutionnaire, dépose sur l'autel de la patrie 300 livres pour les frais de la guerre, et fait don de pareille somme annuellement tant qu'elle durera.

Une jeune citoyenne dépose une pièce d'argent à l'effigie de Capet.

Un membre fait la motion que les discours prononcés par les orateurs des sections de l'Unité, de la Montagne, de Le Peletier et des Piques soient imprimés.

Cette motion est décrétée (1).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 346.

Suit l'adresse des sections de la Montagne, Lepeletier et des Piques (1).

La section de la Montagne, à la Convention nationale.

« Le 30 brumaire.

Citoyens représentants,

La philosophie, la justice et la vérité triomphent enfin sur l'erreur et la superstition. Vous voyez devant vous la section de la Montagne, parties de celles des Tuileries, Lepeletier et des Piques, composant la ci-devant paroisse de Saint-Roch et son chien qui viennent déposer sur l'autel de la patrie les dépotilles et ornements de toutes formes, qui ont servi à égarer les sots et les fanatiques. Toutes choses qui sont inutiles, et même fort impertinentes dans l'état de pure nature par l'orgueil qu'elles représentaient, et très utiles en ce moment pour combattre les despotes et les tyrans.

« Nous sommes indignés d'avoir été si longtemps la dupe des apôtres de l'erreur et du mensonge; nous avons arrêté dans notre séance du 25 de ce mois que nous renoncions aux prêtres, que l'église Saint-Roch serait fermée, et qu'elle ne servirait désormais que pour prêcher la pratique des vertus sociales, de la justice, de la raison, de la liberté et de l'égalité.

Nous n'avons qu'un regret, c'est que le chien et le saint que nous vous présentons ne soient pas construits d'une matière aussi utile à la République que les hochets qui les environnent. En récompense, nous espérons qu'ils serviront à consolider, par leur disparition, l'édifice de la justice et de la raison.

« La religion d'un peuple libre, c'est la pratique des vertus, l'amour de sa patrie, l'humanité envers ses frères, la justice et l'équité la plus intègre dans l'exercice de ses fonctions.

« Citoyens représentants, nous invitons la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à l'affermissement de notre liberté. Nous sommes debout, et nous y resterons tant que les satellites des despotes souilleront la terre de la liberté.

Vive la Montagne! et Vive la République!

J. LACOSTE, juge de paix de la section de la Montagne, orateur de la députation.

377 marcs 5 onces et demie argent ou vermeil. »

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

(*Suit le texte de l'adresse que nous insérons ci-dessus d'après un document des Archives nationales.*)

Chanson patriotique chantée dans le sein de la Convention.

Air : *De la Croisée.*

On a mille goûts différents,
On fait mille choix dans ce monde;
L'un veut toujours courir les champs,
Et l'autre voyager sur l'onde;

(1) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 774; *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 1^{er} jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (jeudi 21 novembre 1793).

(2) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 1^{er} jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de

L'un de la ville aime le bruit,
L'autre la paix de la campagne :
Tel court la plaine, et tel la fuit :
Moi, j'aime la Montagne. (bis)

l'an II (jeudi 21 novembre 1793). D'autre part, le *Moniteur universel* [n° 62 du 2 frimaire an II (vendredi 22 novembre 1793), p. 252, col. 2], le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 428, p. 408), l'*Auditeur national* [n° 425 du 1^{er} frimaire an II (jeudi 21 novembre 1793), p. 4], les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 324 du 1^{er} frimaire an II (jeudi 21 novembre 1793), p. 1502, col. 2], le *Journal de la Montagne* [n° 8 du 1^{er} jour du 3^e mois de l'an II (jeudi 21 novembre 1793), p. 64, col. 1] et le *Mercur universel* [1^{er} frimaire an II (jeudi 21 novembre 1793), p. 16, col. 1] rendent compte de l'admission à la barre de la députation des citoyens de la paroisse Saint-Roch dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel*.

La section de la Montagne est admise dans l'enceinte de la salle; un corps de musique, composé des artistes du Théâtre-National de la rue de la Loi, marche en avant; il est suivi d'une multitude de citoyens et de citoyennes, dont une grande partie est revêtue d'ornements sacerdotaux, qui, par le nombre, la variété des couleurs et la richesse des matières, éblouissent les regards. On voit paraître ensuite de vastes corbeilles, dans lesquelles sont déposés des vases d'or, de vermeil et d'argent, de toutes les formes, et enrichis de pierreries.

La musique du Théâtre-National exécute un hymne en l'honneur des fondateurs de la République et des soutiens de la liberté. L'orateur annonce que la superbe dépouille, qui est sous les yeux de l'Assemblée, provient du temple élevé à saint Roch et à son chien.

Dans la réponse ingénieuse du Président, on applaudit surtout à cette phrase : « Vous ne serez plus dupes de votre patron; mais, fidèles comme son compagnon, vous resterez inviolablement attachés à la République. » (*La salle retentit de nouveaux accords. On entend la chanson connue sous le nom de la Montagne.*)

II.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

Les ci-devant paroissiens de Saint-Roch succèdent à ceux de Saint-Germain-des-Prés. Ils portent, comme ceux-ci, tous les ornements, l'or et l'argent de leur église. Ils offrent particulièrement saint Roch et son chien, en regrettant qu'ils ne soient pas d'un métal plus précieux. Ils déclarent qu'ils ont fermé leur ci-devant église aux prêtres, et qu'ils ne l'ouvrent qu'aux républicains, aux amis de la raison, aux défenseurs de la République.

Nous regrettons de ne pouvoir transcrire les réponses du Président; elles sont toutes faites avec une présence d'esprit et une facilité rares. « Vous n'êtes plus, disait-il aux ci-devant paroissiens de Saint-Roch, vous n'êtes plus dupes comme votre patron; mais, comme son chien, vous serez fidèles à la Constitution et à la liberté. »

III.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

La procession qui venait de défiler a été suivie d'une autre du même genre. On a d'abord vu paraître une bannière représentant saint Roch et son chien. Venait ensuite un corps de musiciens jouant les airs chéris des Français : *Ah! ça ira; plutôt la mort que l'esclavage*, etc. Ensuite ont paru grand nombre de citoyens couverts de chasubles, chapes et autres livrées de la superstition.

(*Suit un extrait de l'adresse que nous insérons ci-*

Dans un marais toujours fangeux,
De noires vapeurs empoisonnent;
Mille reptiles venimeux,
Insectes piquants y foisonnent :
Un atmosphère épais, obscur,
Souvent y cache la campagne;
Mais pour la vue et pour l'air pur,
Il n'est que la Montagne. (bis)

Qui de ce bienfaisant ruisseau
Peut arrêter le cours?
Qui peut corrompre ainsi son eau,
Si ce n'est ce marais fétide?
Il se change en bourbier fatal
Pour l'habitant de la campagne;
Son onde était comme un cristal,
Sortant de la Montagne. (bis)

(*dessus d'après un document des Archives nationales.*)
Vifs applaudissements; insertion du discours au *Bulletin*.

IV.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires*.

La section de la Montagne est venue présenter à la patrie les vêtements et les vases de l'église Saint-Roch. La musique du Théâtre-National précédait la marche des citoyens. Les musiciens ont exécuté un morceau qui a réuni tous les applaudissements.

Le PRÉSIDENT a répondu aux pétitionnaires, qu'imitant la fidélité du chien de leur ci-devant patron, ils n'abandonneraient sûrement jamais la cause sacrée de la liberté.

Après cette réponse, on a chanté des couplets en l'honneur de la Montagne, dont le refrain était répété avec ivresse par tous les spectateurs. On a décrété l'impression du discours de l'orateur, de la réponse du Président et des couplets.

V.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne*.

La section de la Montagne défile ensuite. (*Suit un extrait de l'adresse que nous avons insérée ci-dessus d'après un document des Archives nationales.*)

Les artistes du Théâtre-National ont ensuite exécuté différents morceaux de musique qu'ils terminent par la chanson patriotique connue sous le nom de *la Montagne*.

Durand père, acteur du même théâtre, y ajoute ce couplet.

(*Suit le texte du dernier couplet de la chanson que nous avons insérée ci-dessus d'après le Bulletin de la Convention.*)

VI.

COMPTE RENDU du *Mercur universel*.

La section de la Montagne et celle des Piques font entendre une musique républicaine. Un hymne est chanté par les musiciens de la rue Feydeau. « Nous venons, dit l'orateur, déposer ces hochets du fanatisme qui environnaient saint Roch et son chien. Ces hochets superflus, et plus qu'inutiles aux républicains, seront nécessaires pour armer nos volontaires et terrasser les esclaves des despotes.

Les citoyens musiciens de la section de la Montagne font entendre plusieurs couplets, dont voici le dernier que l'on a fait répéter.

(*Suit le texte du dernier couplet de la chanson que nous avons insérée ci-dessus d'après le Bulletin de la Convention.*)

Dans une plaine on craint souvent
La pluie, ou la grêle, ou l'orage;
Dans la plaine règne le vent,
Et crève toujours le nuage.
Ce tonnerre qui fait trembler,
Quand l'éclair brillant l'accompagne,
Sous les pieds vois-le se former
Du haut de la Montagne. (bis)

La vertu nous place très haut,
Le vice abaisse, il humilie.
On rampe quand on est un sot;
On s'élève avec du génie.
Au Parnasse un auteur gravit
S'il veut la gloire pour compagne :
Le dieu du goût et de l'esprit
Siège sur la Montagne. (bis)

Quand Dieu fit entendre sa voix
À l'Hébreu rebelle et volage,
Quand l'Éternel donna des lois
Qui devaient le rendre plus sage;
Pour prononcer de tels arrêts
Il ne s'est pas mis en campagne;
Mais il a dicté tous ses décrets
Du haut de la Montagne. (bis)

Autre couplet chanté par Durand fils.

Tous les traîtres seront punis,
Leurs remords nous vengent d'avance :
Tous les despotes réunis
Respecteront bientôt la France.
Marchons pour les écraser tous
Depuis le Nord jusqu'à l'Espagne,
Républicains, rassemblons-nous
Autour de la Montagne. (bis)

PAR DURAND père, comédien au Théâtre-National.

Suit la déclaration du citoyen Buard, d'après le Bulletin de la Convention (1) :

Au Président de la Convention nationale : salut.

« Citoyen Président,

« Désirant participer au sacrifice que la Philosophie fait aujourd'hui à la Raison, moi, Julien-Guillaume Buard, je m'oblige à donner, tous les ans, la somme de 300 livres pour les frais de la guerre, tant que la République me jugera digne de jouir du traitement qu'elle m'accorde.

« Signé : J. BUARD, commandant en chef du 1^{er} bataillon de l'armée révolutionnaire. »

« La Convention nationale, après avoir entendu la pétition de Paulet, officier de santé au 1^{er} régiment de cavalerie, décrète qu'elle sera renvoyée au comité de sûreté générale, pour en faire son rapport dans trois jours (2). »

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (3).

Le citoyen Paulet, officier de santé, blessé à Maubeuge, réclame des secours.

(1) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 10^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (mercredi 20 novembre 1793).

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 348.

(3) *Mercur universel* [1^{er} frimaire an II (jeudi 21 novembre 1793), p. 12, col. 1].

« La Convention nationale, après avoir entendu ses comités de la guerre et des finances [GOSSUIN, rapporteur (1)], décrète ce qui suit :

Art. 1^{er}

« A compter du 1^{er} frimaire prochain, les troupes de la République, dans quelque lieu d'Europe qu'elles soient employées, recevront, en sus de la solde fixée par la loi du 21 février, la gratification que ladite loi n'accordait qu'à celles employées à moins de 10 lieues des frontières.

Art. 2.

« A compter de la même époque, toutes les troupes recevront le traitement de campagne fixé par la loi, consistant dans le supplément d'appointements et fourrages aux officiers, et dans les fournitures des comestibles en nature aux sous-officiers et soldats.

Art. 3.

« Les dispositions ci-dessus ne s'appliqueront ni aux vétérans nationaux, ni à l'armée révolutionnaire, ni à la gendarmerie en résidence, qui ne fait point le service aux armées.

Art. 4.

« A compter de la même époque, toutes lois et arrêtés des représentants du peuple ou des corps administratifs qui seraient contraires aux dispositions ci-dessus, cesseront d'avoir leur exécution (2). »

« La Convention nationale autorise le citoyen Fremanger (3), commissaire nommé par le comité de l'examen des marchés, en continuité de la commission à lui donnée par décret du 20 brumaire, à se transporter à Saint-Cloud, pour assister à la levée des scellés apposés chez le citoyen Debeaune, dit Winter (4), entrepreneur des charrois d'artillerie, à faire amener par deux gendarmes cet entrepreneur, en état de détention à la maison de la Force, en la commune de Saint-Cloud, afin d'être présent à ladite levée des scellés (5). »

Etat des dons patriotiques faits à la Convention nationale, depuis et compris le 21 brumaire, l'an II de la République, jusques et compris le 30 du même mois.

Du 21 brumaire.

La municipalité de Vonceq a envoyé 2 décorations militaires et 2 brevets.

Un anonyme a donné une pièce d'argent représentant Frédéric soi-disant le Grand, tyran de Prusse.

(1) D'après la minute du décret qui se trouve aux Archives nationales, carton C 277, dossier 726.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 347.

(3) L'auteur de la proposition est Pierre Rivière, d'après la minute du décret qui se trouve aux Archives nationales, carton C 277, dossier 726.

(4) La minute porte comme orthographe du nom : De Beaune, dit Wenter, et non Debeaune dit Winter comme l'indique le procès-verbal.

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 348.